



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°420



Santé Publique

de l'Université Paris-Saclay

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Michel Fougereau

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Membres du comité d'experts

Président :

M. Michel FOUGEREAU, Aix-Marseille Université

Experts :

Mme Christelle BRETON, Université Joseph Fourier - Grenoble

Mme Hélène JACQMIN GADDA, Université Bordeaux Segalen

Mme Aude NZEH NDONG, Pôle Aerospace Valley, Toulouse

M. Julien ROYET, Aix-Marseille Université

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Pierrick GANDOLFO



Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Santé publique* (ED 420) est l'une des trois ED de cette spécialité en France, avec celles de Paris (Universités Pierre et Marie Curie et Paris Diderot) et Bordeaux. Actuellement rattachée à l'Université Paris-Sud, elle est coaccréditée à Paris-Descartes et associée à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). Le projet prévoit son glissement vers la nouvelle structure de l'Université Paris-Saclay avec l'abandon de l'association à Paris-Descartes, le maintien de l'association à l'UVSQ et l'adjonction d'un nouveau partenaire, l'Université Paris-Est. Cet ensemble concrétisera la réalité d'une mosaïque d'équipes d'accueil de doctorants (EAD) en santé publique réparties sur le croissant Île-de-France Sud et qui est, depuis les années 1960, un pôle reconnu de recherche et d'enseignement en épidémiologie et santé publique.

La thématique de l'ED 420 est par essence fortement interdisciplinaire, les principaux axes étant la bio-statistique, la génétique statistique, l'épidémiologie, la recherche clinique, l'économie de la santé, les expositions environnementales, les différentes pathologies, les sciences sociales et les inégalités sociales.

Son potentiel de formation s'appuie sur 41 EAD d'appartenances diverses (INSERM, Université, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - APHP) réparties sur l'arc francilien Sud, dont un ensemble de onze équipes sur le centre de recherche en santé des populations de Villejuif. Cette école compte 170 doctorants pour un potentiel de chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) de 200. Une particularité de l'ED 420 est l'existence d'une fraction importante (plus de 50 %) de doctorants salariés, relevant le plus souvent du secteur médical.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED *Santé publique* est administrée par un conseil de 26 membres, dont cinq représentants des doctorants et cinq personnalités extérieures. Conforme à l'arrêté de 2006, il se réunit deux à trois fois par an, définit la politique générale de l'ED et valide la composition du jury de concours. La gouvernance est exercée par le directeur et les directeurs adjoints (un par université) qui constituent le bureau, et par un conseil pédagogique réunissant 20 membres titulaires de l'HDR. Cette école dispose d'un emploi de secrétaire qui est hébergée dans un local propre de Bicêtre. Les ressources sont d'un niveau classique, une partie étant mutualisée au sein du collège doctoral qui offre des formations transversales.

Les sujets de thèse sont proposés par les EAD et la direction donne son accord sur l'ensemble candidat-sujet-directeur de thèse-équipe d'accueil. Les candidats à un contrat de recherche sont auditionnés par l'un des quatre sous-jurys constitués début juillet. La sélection des postulants qui disposent d'une autre source de financement (salariés, bourses de la région, etc.) relève de la responsabilité des EAD, la direction donnant son aval. Les thèses sont financées à 100 %.

Les doctorants sont informés du mode de fonctionnement de l'école lors de la réunion de rentrée. En cours d'année, les informations sont régulièrement diffusées par la secrétaire, dont l'efficacité est appréciée et l'ED dispose d'un site Web complet, clair et très consulté.

Le périmètre thématique des 35 EAD recouvre un large éventail de compétences, allant des biostatistiques et de la génétique statistique aux aspects les plus divers des sciences sociales. De nombreux sujets de thèse sont délibérément interdisciplinaires, ce qui conduit à un pourcentage important de coencadrements. Le rôle des EAD est prépondérant dans la formation, le suivi des doctorants étant largement centré sur une présentation avec discussion de l'avancement du travail au cours de séminaires formels en deuxième année.

Le recrutement est ouvert sur le plan national, la moitié des doctorants proviennent de masters extérieurs aux universités de rattachement. Par ailleurs l'ED 420 participe au réseau doctoral coordonné par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).



L'ouverture à l'international reste quant à elle modeste et se manifeste principalement par la présence d'un taux appréciable de doctorants étrangers, l'existence de quelques thèses en cotutelle, et par des facilités procurées aux doctorants pour effectuer des stages à l'étranger.

Encadrement et formation

Le nombre d'inscriptions en première année s'est sensiblement accru, passant de 33 en 2009 à 53 en 2013, l'effectif total actuel étant de 170 doctorants, pour 200 titulaires de l'HDR. Le taux moyen d'encadrement est proche de 1. En accord avec la charte des thèses, le nombre de doctorants par encadrant est limité à 3. Toutefois, il peut monter à 5 en raison des coencadrements, chaque coencadrant étant décompté pour 0,5. Le profil des doctorants est assez particulier, puisque 50 % d'entre eux sont cliniciens et de facto déjà salariés. Cela explique aussi un taux d'abandon relativement élevé (10 %) probablement dû à l'impossibilité de mener de front les deux activités.

Les doctorants sont tenus d'obtenir 30 « crédits » de formations complémentaires, soit 30 journées, ce qui peut paraître lourd mais qui semble bien accepté. Les formations scientifiques sont données sous forme de séminaires d'une ou deux journées et de formations transversales plus professionnalisantes. Ces dernières peuvent poser un problème lié à leur localisation sur Orsay, éloigné de certaines EAD. Il n'existe pas de journées scientifiques annuelles, mais elles sont prévues dans le projet.

Le suivi des doctorants débute par une réunion d'accueil qui permet un examen attentif du projet. Une fiche annuelle d'avancement du travail est exigée pour l'inscription suivante. Un examen approfondi est fait au cours de la deuxième année lors du séminaire formel organisé par le conseil pédagogique et auquel participent tous les doctorants. Il n'y a pas de tuteur ni de comité de suivi de thèse. Les doctorants se déclarent satisfaits de ce système, le directeur étant très disponible pour les recevoir en cas de difficulté. Pour la soutenance, le candidat doit faire état de deux publications au moins acceptées et signées en premier auteur, et avoir validé ses 30 crédits de formation. L'exigence de publication est globalement satisfaite, avec même 20 % faisant état de trois articles.

Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs est satisfaisant (70 % de retours), avec des taux d'insertion remarquables : 86 % ont un emploi un an après la soutenance et tous ont un emploi après 3,5 ans. Il convient toutefois de nuancer ces chiffres par le fait que plus de 50 % des doctorants sont déjà salariés, mais il n'en demeure pas moins vrai que les bons spécialistes en santé publique sont recherchés dans divers secteurs publics.

● Appréciation globale :

L'ED de *Santé Publique* de Paris-Sud satisfait pleinement à tous les critères de gouvernance et de formation. L'adossement scientifique y est diversifié et d'excellente qualité, reposant sur une diversité d'équipes d'accueil qui assure une large couverture d'une discipline complexe. La direction est très dynamique et l'organisation générale, les formations et la communication sont appréciées des doctorants. Le suivi des doctorants est satisfaisant. Le fonctionnement pourrait encore être amélioré sur quelques points, notamment les procédures de recrutement (*cf.* § recommandations).

Le projet reconduit le fonctionnement global de l'ED, et les changements partiels de tutelle lui donnent même une cohérence accrue, centrée sur l'arc Île-de-France Sud. Il offrira aussi l'occasion d'associer encore davantage les doctorants au fonctionnement de l'école, en incitant leur association à prendre une part active à l'organisation de la journée scientifique annuelle qui doit être instaurée.

● Points forts :

- Direction très accessible, à l'écoute, et bénéficiant d'un secrétariat disponible et efficace.
- Adossement scientifique de qualité, avec une procédure de suivi originale appréciée des doctorants.
- Diversité et qualité des séminaires de formation complémentaire.
- Site Web complet, bien organisé et très consulté.
- Respect des exigences de soutenance de thèse.
- Taux d'encadrement et durée des thèses maîtrisés.
- Bonne insertion professionnelle.

- Points faibles :
 - La constitution de quatre sous-jurys pour l'attribution des contrats de recherche susceptible de poser des problèmes d'harmonisation des évaluations.
 - Absence de journée scientifique formalisée.
 - Ouverture à l'international encore perfectible.

Recommandations pour l'établissement

La thématique de Santé Publique n'est portée que par trois écoles doctorales en France, et la qualité de l'ED 420 en fera un partenaire apprécié dans la formation offerte par la future structure de l'Université Paris-Saclay. Il appartiendra à la nouvelle Université de veiller au maintien du quota d'attribution des contrats doctoraux aux équipes d'accueil des doctorants.

En termes de fonctionnement, il serait peut-être souhaitable de constituer un jury unique qui limiterait les difficultés d'harmonisation de notation qu'implique la division en quatre sous-jurys. La qualité des candidatures non soumises au jury gagnerait à être mieux contrôlée par la direction, bien sûr en liaison étroite avec les équipes d'accueil. Il est recommandé au conseil pédagogique de s'assurer qu'un spécialiste des domaines exposés par les doctorants soit présent lors du séminaire scientifique de seconde année, qui constitue une étape essentielle dans le suivi des doctorants.



Observations de l'établissement

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur de la Section des Formations et Diplômes
AERES

Saint-Aubin, le 22 Avril 2014

N/R : FCS2014-PRES-DV/FE/017

Objet : Observations sur le rapport AERES 2014 sur l'école doctorale n°420 « Santé Publique »

Monsieur le Directeur,

Je remercie le comité d'experts et votre équipe pour la qualité et la précision de leurs analyses, dans les conditions très spécifiques liées à la profonde restructuration en cours au sein du périmètre scientifique de l'Université Paris-Saclay. Leurs recommandations nous seront précieuses pour finaliser la création du Collège Doctoral Paris-Saclay, à laquelle nous travaillons aujourd'hui.

De manière générale, la grande majorité des recommandations formulées sur les 17 écoles doctorales du périmètre Paris-Saclay sont prises en compte dans la démarche que nous avons entreprise dans le cadre de l'IDEX Paris-Saclay.

L'Université Paris-Saclay en cours de création vise en effet à installer le doctorat comme le diplôme phare d'une grande université de recherche de classe internationale. Le Collège Doctoral Paris-Saclay sera une brique majeure de cette construction. Il pourra s'appuyer sur les autres objectifs visés pour la future université : offre de formation attractive internationalement, recherche d'excellence au sein d'une stratégie partagée par tous les partenaires, relations avec l'industrie renforcées au sein d'un écosystème de l'innovation, et mutualisation de moyens au service de ces objectifs.

Le Collège doctoral sera dans ce cadre chargé d'organiser tous les aspects liés au doctorat pour les amener au niveau d'excellence visé :

- homogénéisation progressive par sélection des « bonnes pratiques » au sein des écoles doctorales, en particulier sur la sélection initiale et le suivi des doctorants et des jeunes docteurs, la limitation du taux d'encadrement, etc. En particulier, un accompagnement personnel des doctorants vers leur choix de parcours professionnel sera mis en place à l'image de ce qui existe déjà aujourd'hui dans certaines écoles doctorales du site, et conformément aux préconisations de l'Union Européenne ;
- organisation des formations doctorales suivant une double approche : formations scientifiques organisées par les écoles doctorales s'appuyant sur les équipes d'accueil, et formations transverses organisées par le Collège doctoral pour accompagner le choix de parcours professionnel du doctorant ;


- promotion du Doctorat de l'Université Paris-Saclay à l'international et auprès du monde socio-économique, et développement de l'attractivité du doctorat auprès des meilleurs étudiants Français. Les écoles doctorales pourront s'appuyer sur les liens que souhaite développer l'Université Paris-Saclay avec les universités internationales. En particulier, un dispositif d'accueil mutualisé mis en place pour les étudiants et chercheurs étrangers facilite dès aujourd'hui l'ouverture internationale des écoles doctorales.

Dès la rentrée 2015, le nombre d'écoles doctorales rattachées au site Paris-Saclay va passer de 29 à 20. La réorganisation et la mutualisation des moyens mis par les établissements se fera sans diminution de moyens et donc devrait permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre. De même, la mise en place d'une base de données commune à toutes les écoles doctorales, à l'image de ce qui se passe sur d'autres sites, devrait à la fois décharger les équipes de direction de certaines charges administratives, et leur permettre de se recentrer sur l'accompagnement des doctorants et des équipes d'accueil.

Toutefois cette transformation ne pourra se faire que par étapes. A la rentrée 2015, date d'entrée en fonction des nouvelles écoles doctorales, de nombreux établissements partenaires n'auront pas encore rejoint le plateau de Saclay, ce qui va limiter pour quelques années la réorganisation prévue. Nous aurons toutefois des occasions régulières de faire le point sur l'avancement du projet de doctorat Paris-Saclay : en 2016 pour la revue de fin de phase probatoire de l'IDEX Paris-Saclay, puis en 2018 avec l'élaboration du rapport d'autoévaluation préparatoire au contrat pluriannuel 2020-2024.

Je joins à cette lettre les observations proposées par l'équipe de direction de l'école doctorale concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Dominique Vernay
Président de la FCS Campus-Paris-Saclay

Le Président

☎ : +33 1 69 33 21 65

☎ Assistante : +33 1 69 33 21 75

Mél : dominique.vernay@campus-paris-saclay.fr

Observations spécifiques du Conseil de l'ED420 « Santé Publique » :

Nous remercions le comité de l'Aeres d'avoir souligné les points forts de l'ED420, et notamment la qualité de l'adossé scientifique, du suivi des doctorants, de la formation doctorale et de la direction de l'ED.

Les points faibles mis en avant et les recommandations du comité font partie des questions qui sont actuellement discutées au sein de l'ED et certains d'entre eux ont été abordés lors de la visite de l'Aeres.

1. Jurys des contrats doctoraux

Les recommandations du comité vont alimenter notre réflexion. Nous chercherons le meilleur compromis entre deux modes de fonctionnement :

Un seul jury sur plusieurs jours : risque d'absentéisme partiel lié aux contraintes de durée, difficultés pour constituer un jury sans conflit d'intérêt avec les candidats.

Plusieurs sous-jurys sur un seul jour : difficultés d'interclassement entre sous-jurys (limitées cependant par une délibération globale)

2. Journée scientifique de l'ED

L'ED a prévu sa mise en place depuis plusieurs mois. Un comité d'organisation a été désigné et son projet va être soumis au Conseil de l'ED.

3. Ouverture à l'international

Un membre du Conseil de l'ED sera désigné pour cette tâche, avec pour mission de prendre contact avec les ED de santé publique aux niveaux européen et international.